

Membres du CST ou de la F3SCT

Formation des membres élus ou désignés lors du 1^{er} mandat



Objectifs de la formation :

- Identifier les missions et moyens du CST et de la F3SCT
- S'initier aux méthodes de prévention des risques professionnels
- Identifier, évaluer les risques professionnels et les conditions de travail
- Proposer des actions pour améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail

Tous les détails au verso →



Public

Représentants du personnel
Membres du CST ou de la F3SCT
(titulaires et suppléants)



Effectifs

8 personnes maximum
par session



Prérequis

Aucun



Durée et Horaires

5 jours (35h)
8h30-12h Et 13h30-17h
Accessible en 30 jours



Validation

Attestation
de formation



Animateur

Expert en prévention des
risques dans la Fonction
Publique Territoriale



Moyens

Salle de cours
Vidéo projection
Support de formation



Méthodes pédagogiques : Alternance de théorie, de pratique, échanges et de mises en situation.



Handicap : Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap.
Contactez-nous pour plus de renseignements.



Tarifs et Financements : 700€ HT/jour
Prise en charge par la collectivité territoriale ou l'établissement public.



% de Réussite (à venir)



% de Satisfaction (à venir)



Déroulé de la formation

Membres du CST ou de la F3SCT

Formation des membres élus ou désignés lors du 1er mandat



Les instances représentatives du personnel :

- Organisation, fonctionnement, missions, et articulation des compétences entre CST et F3SCT
- Missions spécifiques du Président et du Secrétaire

Généralités Prévention :

- Enjeux de la prévention des risques professionnels
- Principes Généraux de Prévention (article L4121-2 du code du travail)
- Cadre réglementaire, Responsabilité et jurisprudence en prévention des risques
- Acteurs internes et externes (compétences et missions)
- Valeurs essentielles et bonnes pratiques
- Documents Santé Sécurité au Travail dans la Fonction Publique Territoriale

Méthodologie d'évaluation des Risques Professionnels :

- Recensement des activités et Identification/classement des risques de la CT/EP
- Choix des mesures de prévention (organisationnelles, techniques, humaines)
- Réalisation du plan d'action, suivi de l'évaluation, mise à jour du Document Unique

Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) :

- Définitions, contexte, vocabulaire, enjeux, sinistralité des RPS
- Signaux d'alertes individuels et collectifs, symptômes, pathologies et publics concernés

Analyse des risques, des accidents et des maladies professionnelles :

- Définition des accidents de services, des accidents de trajet et des maladies professionnelles
- Taux de fréquence, taux de gravité et outils d'analyse (ITAMAMI, 5M, Arbre des causes)

Coactivité et intervention des entreprises extérieures

- Plan de prévention, Permis feu, Protocole chargement/déchargement, CSPS

Thématiques adaptées aux besoins de la collectivité ou de l'établissement

- EPI, Habilitations électriques, conduites des véhicules et engins, etc.



Règlementation :

Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics



Métiers et débouchés :

Membres du CST ou de la F3SCT dans la Fonction Publique Territoriale